



Déclaration FSU au CTA du jeudi 8 décembre 2011

Monsieur le Recteur,

F S U

Ce premier CTA se tient dans un contexte social et économique très tendu. Les conséquences des politiques française et européenne ont accru les inégalités, le chômage augmente et la pauvreté s'étend. Les choix gouvernementaux en matière fiscale et économique ont aggravé le déficit du budget de l'Etat. Les seules solutions du gouvernement, imposées au corps social sans aucun débat, sont non seulement injustes mais aussi absurdes. Avec un cynisme absolu, le gouvernement comme ceux des pays voisins, tire prétexte des difficultés économiques pour s'en prendre plus que jamais aux classes populaires, aux services publics et à ses fonctionnaires. La journée de carence en est le dernier exemple.

Le projet de budget 2012 prévoit 14000 nouvelles suppressions de postes pour la rentrée 2012 dans l'Education Nationale, portant le total à 80000 postes sur 5 ans ! Décider d'un nombre de postes à supprimer, puis rechercher comment atteindre cet objectif, à charge pour chaque recteur d'appliquer ces directives, telle est la politique éducative du gouvernement depuis 5 ans ! La dernière « trouvaille » du ministère, l'évaluation des enseignants par les seuls chefs d'établissements, est une véritable déclaration de guerre à la profession.

Pour la FSU, il ne saurait être question que la carrière de chaque enseignant du second degré soit confiée au seul chef d'établissement, qui n'a aucune compétence en matière pédagogique. Sur fond de pénurie de moyens, d'augmentation des heures supplémentaires, cette réforme est la porte ouverte au clientélisme et à l'arbitraire. Ce projet de décret prévoit par ailleurs, de freiner l'avancement de tous les personnels pour une période de deux ans à partir de 2015, prétexte à des économies budgétaires. Dans le premier degré, le dispositif envisagé dénaturerait profondément la nature du métier. Ce projet doit être retiré, la profession n'envisage pas qu'il en soit autrement. C'est le sens de l'appel de la grève du 15 décembre.

Le déroulement des élections professionnelles a été calamiteux du début jusqu'à la fin. Le vote électronique imposé par notre ministre a été un véritable déni de démocratie. La liste des désagréments et dysfonctionnements est longue. C'est d'abord le calendrier du vote qui a posé problème. Des élections fixées 6 semaines à peine après la rentrée ont conduit à établir, par des personnels administratifs déjà surchargés de travail, des listes électorales à un moment où les bases des rectorats ne sont pas stabilisées. C'est ensuite le scrutin électronique qui a placé nombre d'électeurs dans les pires difficultés pour voter soit parce qu'ils n'ont pas reçu leur identifiant, soit que les identifiants ne fonctionnaient pas, soit qu'ils ont été bloqués ou rejetés pendant leur connexion. On peut d'ailleurs s'interroger sur les intentions de notre ministre. Derrière l'affichage d'une pseudo modernité, c'est plutôt la volonté d'affaiblir la première organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat qui a dû guider la conduite de notre ministre. Le différentiel de participation dans les élections pour les CTM entre le ministère de l'Education nationale (38,5 %) et tous les autres ministères (73,9 %) a de ce fait minoré le poids de l'Education nationale. Alors que ses personnels représentaient 62,1 % des inscrits, ils ne représentaient plus que 46 % des votants. Mais les calculs ministériels ont été déjoués par les personnels qui ont montré qu'ils restaient très attachés au rôle des commissions paritaires et à l'action des syndicats de la FSU au sein des instances nationales et académiques.

Suite au recours déposé par le SNES et d'autres organisations, le Conseil d'Etat, dans une décision du 28 novembre 2011, vient d'annuler en partie l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les compétences

à acquérir par les enseignants et CPE stagiaires. Les conseillers d'État ont pointé l'excès de pouvoir du ministre (termes du Conseil d'État) pour abroger les textes antérieurs, preuve du bricolage de cette réforme. La décision du Conseil d'État doit s'appliquer immédiatement. Les conditions de service et de formation des stagiaires doivent donc revenir dès à présent à la situation antérieure à 2010. Comment comptez-vous faire Monsieur le Recteur ?

Dans le cadre de la mise en place du Service Public d'Orientation Tout au Long de la Vie, un rapprochement entre les structures d'Orientation d'Insertion et d'Emploi ; Pôle Emploi, Missions Locales, Centres d'Information et d'Orientation, Centres d'Information et Documentation Jeunesse ; a été décidé par les pouvoirs publics. Sans aucune concertation, ni négociation avec les personnels, se met en place des « Guichets Uniques » sans aucun moyen supplémentaire, sans prise en compte de la professionnalité de chaque structure ni des besoins des différents publics.

Au mépris des programmes d'activité établis dans les CIO et les établissements scolaires, les Conseillers d'Orientation Psychologues devraient ainsi dès le mois de janvier 2012, abandonner leurs permanences et actions en direction des élèves pour assurer des plages d'accueil destinées aux adultes dans les Missions Locales et à Pôle Emploi. Une politique qui table sur la précipitation et l'effet de surprise, qui tient à l'écart personnels et usagers n'est manifestement pas défendable. Qu'en est-il de cette politique dans notre académie ?

Les prévisions des effectifs élèves pour la prochaine rentrée, montrent une fois de plus que l'administration se base sur une diminution des effectifs en maternelle. Peut-être faudrait-il d'abord s'interroger sur les causes de cette baisse ? Cela fait plusieurs années qu'au niveau de chaque département la FSU demande une étude affinée de cette fréquentation. Etude qui n'est toujours pas réalisée. Les choix budgétaires actuels sont à l'opposé d'un véritable besoin d'accueil à l'école dès 2 ans, ce qui permettrait, comme toutes les études le prouvent, la réussite du plus grand nombre, une excellente préparation à l'entrée au CP et une réduction du taux d'échec notamment pour les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés.

Nous rappelons ici l'obligation de comptabiliser et accueillir les enfants de 2 ans dans les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale. Les chiffres présentés aujourd'hui sont donc faussés et partiels. Nous vous demandons de revoir impérativement ces derniers en y incluant les enfants de deux ans.

Dans le second degré public, les effectifs continuent d'augmenter en collège (+ 1900 élèves en 4 ans !). Inéluctablement, les effectifs par classe augmentent aussi, dépassent les 28 élèves par classe, voire atteignent 30 élèves. Dans le même temps, les effectifs augmentent aussi en lycée (+443 pour la rentrée 2012), de même que les effectifs par classe (jusqu'à 35 par classe), alors que dans le même temps de nouvelles suppressions de postes sont à craindre pour notre académie.

Depuis quatre ans, vous transformez des emplois en HSA, vous utilisez la quasi-totalité des TZR sur des AFA, vous recrutez de plus en plus de personnels précaires pour pallier les suppressions de postes. Comment ferez-vous Monsieur le Recteur à la prochaine rentrée ? Encore plus d'élèves par classe en collège ? Un choix d'enseignements d'exploration en nombre réduit dans les lycées ? Une pression accrue sur les enseignants pour prendre plus d'heures supplémentaires, alors que la souffrance au travail s'accroît pour la majorité des personnels ? Qu'allez-vous sortir de votre chapeau pour déclarer que la rentrée scolaire s'est bien passée, alors que les enseignants, les parents constatent le contraire ?

La rénovation de la voie professionnelle connaît cette année encore ses limites, limites dénoncées depuis 2007 par la FSU. Le bourrelet des BAC Pro 2 ans disparu, le roi est nu et la traduction dans les effectifs est implacable: baisse de près de 10% des effectifs montants entre la première et la terminale BAC PRO 3 ans. Où se trouve la volonté d'élever une classe d'âge au niveau 4? Que deviennent ces élèves? Quelles seront les conséquences concrètes sur la taille des sections des EPLE et sur les postes de PLP?

Cette rénovation n'avait pour finalité que de diminuer le nombre des PLP titulaires. On peut dire que le but est atteint: 1389 PLP en 2005, 1287 en 2008, 1171 en 2011. Parallèlement, les HSA ont explosé comme les postes de précaires qui atteignent le chiffre de 200.

Quant au statut, l'attaque est triple: développement de postes spécifiques sans profil pour contourner tant le mouvement inter que le mouvement intra, développement d'indemnités individualisées avec toutes les limites que ce système induit, volonté de renforcer l'apprentissage.

La FSU revendique la transparence de la ventilation des indemnités CCF dans nos établissements ainsi que la restructuration de la circulaire ministérielle qui met en porte à faux les professeurs, les chefs d'établissement et les services du Rectorat qui s'efforcent pourtant de faire au mieux. Nous contestons également l'absence d'indemnités pour l'ensemble des CCF des secondes et de certaines premières années de CAP ou de Bac Pro.

Devant la dégradation continue de l'enseignement public, nous demandons solennellement l'arrêt des suppressions de postes et le rétablissement de tous ceux qui ont été supprimés depuis 4 ans.